



PROCÈS-VERBAL COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS ET OBLIGATIONS DES CLUBS

Réunion du Présidence	22 juin 2023 en visioconférence M. Jean-Marie COPPI
Membres	Mme Michelle NAGEOTTE – MM. Hugues BOUCHER - Jean-Louis MONNOT – René FRANQUEMAGNE – Dominique PRETOT
Administratif (Pôle Juridique)	M. Lucas MICHOT

1. STATUTS ET REGLEMENTS

Formation Règlements : MM. COPPI – FRANQUEMAGNE – MONNOT – PRETOT

1.1 RESERVE / RECLAMATION / EVOCATION

RÉSERVE D'AVANT-MATCH

Match n°25841002 – Coupe Bourgogne Franche-Comté de Futsal – MONTBELIARD BELFORT FUTSAL CLUB / S. GX. HERICOURT

La Commission,

Prend note de l'absence de confirmation de la réserve d'avant-match.

1.2 OBLIGATIONS ÉQUIPES DE JEUNES

ÉTUDE RÉALISÉE au 15/06/2023 :

2. REGIONAL 2 (R2)

Les clubs participant au championnat Régional 2 sont tenus d'engager au moins quatre (4) équipes dans les championnats dont

* engager au minimum 2 équipes dans des rencontres de foot à 8 dont 1 en U13,

* engager au minimum 2 équipes dans des compétitions de U14 à U19 à 11,

Et compter parmi ses effectifs

* au minimum 12 licencié(e)s correspondant aux catégories U6 à U9,

* au minimum 12 licencié(e)s correspondant aux catégories U10 à U11.

ETOILE SPORTIVE ET ATHLETIQUE DU BREUIL :

Reprenant son procès-verbal du 15/06/2023,

Vu le courriel du club ETOILE SPORTIVE ET ATHLETIQUE DU BREUIL en date du 19/06/2023,

Attendu que le club dispose d'une équipe U13 engagée en D2,

Attendu que le club dispose de plusieurs équipes de Football d'Animation ayant effectué, en tout, 13 plateaux,

Considérant ainsi que le club répond à l'obligation 1,
DIT le club en règle,
ANNULE l'amende de 140€ infligée.

1.2 RETROGRADATIONS / ACCESSIONS

La commission,
Reprenant son procès-verbal du 15/06/2023,
ETABLIT la liste officielle des clubs pouvant évoluer dans les différents championnats régionaux,
A NOTER que ces listes sont établies :
Sous réserve de confirmation des accessions et descentes en N3,
Sous réserve des obligations des clubs,
Sous réserve d'engagement,
Sous réserve des décisions de la Commission régionale du contrôle des clubs,
Sous réserve des décisions de la Commission régionale de discipline et travaux d'intérêt sportif,
Sous réserve de toutes autres procédures en cours.

PROPOSITION DES EQUIPES RETENUES POUR EVOLUER EN REGIONAL 2 F SAISON 2023/2024

→ 18 équipes

- **Accédants en Régional 1 F** : JURA SUD FOOT – VALDAHON-VERCEL F.C. – GSF HAUT DOUBS
- **Accédants de Districts** : En attente de désignations par les districts
- **Rétrogradés de Régional 1 F** : Aucun
- **Maintenus** : STADE AUXERROIS 2 – LOUHANS CUISEAUX F.C. – GRAND BESANCON F.C. – A.S. CHATENOY LE ROYAL – S.R. DELLE – RACING BESANCON 2 - A.S. DE CHEVREMONT – LONGVIC A.L.C 2 – ENT.S. DANNEMARIE – U.S. VAL DE PESMES – GSF F.C. MACON BOURGOGNE SUD – GSF DE L'ARCHE – JURA LACS F.
- **Rétrogradés en championnat District ou Inter-District** : F.C. ISLE / DOUBS 4 – GSF VAL DE CERISE – BESANCON FOOTBALL - C.A. DE PONTARLIER.

1.3 SUIVI CLUB – ARTICLE 30 DES R.G. DE LA F.F.F.

Vu l'article 30 des R.G. de la F.F.F.,
Vu la disposition financière F.22 de la Ligue BFC,
La Commission,
RAPPELLE aux clubs qu'ils ont l'obligation de munir leurs dirigeants non titulaires d'une licence, et a minima leurs Président, Secrétaire Général, Trésorier et le correspondant, d'une licence « Dirigeant »,
RAPPELLE que les clubs s'exposent à une amende de 50€ par licence manquante,

Club	Numéro	Bureau club licencié	Licences manquantes	District	Situation	Nombre de licenciés N-1	Nombre de licenciés N
A.S. DES ETOILES D'ARGENT DIJON	608147	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Côte d'Or	Actif Partiel	0	0
A.S. FOY.RUR. DE THURY	524460	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Côte d'Or	Actif partiel	0	0
AM. DU PERSONNEL DE LA CHARTREUSE	609517	Non	Président, Trésorier	Côte d'Or	Inactif non officialisé	20	5

ASS. SPO. ET CULT. DE LAIGNES ET SES ENVIRONS	582778	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Côte d'Or	Actif Partiel	0	0
ATLAS F.C	664039	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Côte d'Or	Actif Partiel	0	0
CR TAKE US - DIJON	682453	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Côte d'Or	Actif Partiel	0	0
F.C. COMMUNAL ARGILLY ANTILLY	548150	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Côte d'Or	Inactif non officialisé	0	0
F.C. DES HAUTES COTES	538406	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Côte d'Or	Actif partiel	0	0
A. TRAVAILLEURS TURCS PONTARLIER	546508	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Doubs-territoire de Belfort	Inactivité non officialisée	22	0
A.S. APPENANS MANCENANS	528336	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Doubs-territoire de Belfort	Inactivité non officialisée	0	0
Club	Numéro	Bureau club licencié	Licences manquantes	District	Situation	Nombre de licenciés N-1	Nombre de licenciés N
A.S. MESLIERES GLAY DANNE-MARIE	548373	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Doubs-territoire de Belfort	Inactif non officialisé	0	0
F.C. MONTECHEROUX	517584	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Doubs-territoire de Belfort	Inactif non officialisé	0	0
SUARCE LEPUIX VETERANS	840956	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Doubs-territoire de Belfort	Inactif non officialisé	0	0
A.S. LUXEUIL	506590	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Haute-Saône	Inactif non officialisé	0	0
F. C. DE SAULX	553821	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Haute-Saône	Inactif non officialisé	0	0
F.C. BREUCHES	551543	Non	Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Haute-Saône	Actif partiel	21	1
U.S. AILLEVILLERS	506677	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Haute-Saône	Inactif non officialisé	0	0
Club	Numéro	Bureau club licencié	Licences manquantes	District	Situation	Nombre de licenciés N-1	Nombre de licenciés N
FOOTBALL CLUB IMPHYCOIS	560935	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Nièvre	Inactif non officialisé	0	0
A. FOOT ENTREPRISE MACONNAIS	881996	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Saône et Loire	Inactif non officialisé	0	0
A. VETERANS L. SAINT REMY	847384	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Saône et Loire	Inactif non officialisé	0	0
A.S.L. DE CHANES	534870	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Saône et Loire	Inactif non officialisé	0	0
AS ST LEGER LES PARAY	531712	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Saône et Loire	Actif partiel	0	0
CLUNY FOOT	530426	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Saône et Loire	Actif partiel	19	0

F. BENFICA D'AUTUN	527319	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Saône et Loire	Actif partiel	19	0
Club	Numéro	Bureau club licencié	Licences manquantes	District	Situation	Nombre de licenciés N-1	Nombre de licenciés N
FOOTBALL VETERANS LOISIRS OUROUX	851164	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Saône et Loire	Inactif non officialisé	0	0
FUTSAL CLUB DU CREUSOT	560309	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Saône et Loire	Inactif non officialisé	21	0
JEUNESSE SPORTIVE DE BEY *	553037	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Saône et Loire	Inactif non officialisé	0	0
U. S. SAILLENARD	549449	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Saône et Loire	Inactif non officialisé	0	0
A.S. IGORNAY	533391	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Saône et Loire	Actif partiel	35	0
U.S GRANDMONT	552145	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Doubs-Territoire de Belfort	Actif partiel	26	0
F.C. LES MAILLYS	553957	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Côte d'Or	Actif partiel	3	0
FOOTBALL CLUB D'AHUY	581616	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Côte d'Or	Actif partiel	46	0

* Situation spécifique connue de la commission.

COORDONNEES DES CLUBS :

La Commission,

RAPPELLE que toutes les personnes identifiées dans Footclubs comme « correspondant » **doivent mettre à jour leurs coordonnées et les rendre DIFFUSABLES.**

1.4 VIE DES CLUBS

CESSATION D'ACTIVITÉ

Situation du club GJ HLS HURIGNY LAIZE SANCE (GJ HLS) (552410) :

Pris connaissance du P.V. d'AG décidant de la cessation définitive d'activité en date du 08/06/2023,

Vu les dispositions de l'article 42 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Attendu l'avis favorable du District de Saône et Loire de Football en date du 16/06/23,

Vu l'avis favorable du Pôle Ressources de la LBFCF,

La Commission,

DONNE un avis favorable à la radiation du club GJ HLS HURIGNY LAIZE SANCE,

Transmet aux services fédéraux.

CHANGEMENT DE NOM

Situation du club FUTSAL CLUB DIJON CLENAY VAL DE NORGE :

Pris connaissance de la demande de changement de nom introduite par le club FUTSAL CLUB DIJON CLENAY VAL DE NORGE,

Attendu l'avis favorable du District de Côte d'Or de Football en date du 20/06/2023,

Attendu que les documents fournis sont conformes,

Vu l'article 36 des R.G. de la F.F.F. précisant « *qu'une telle demande doit intervenir avant le 1^{er} juin pour prendre effet au début de la saison suivante* »,

La Commission,

DONNE un avis défavorable et invite le club FUTSAL CLUB DIJON CLENAY VAL DE NORGE à renouveler sa demande avant le 01/06/2024.

GROUPEMENT

La Commission,

PROCEDE à un état des lieux concernant les retours des bilans d'activité des Groupements Jeunes / Seniors Féminin listés ci-dessous :

GJ 4 VILLAGES	District Doubs Territoire de Belfort	Reçu
GJ LES PORTES DU HAUT DOUBS	District Doubs Territoire de Belfort	Reçu
GJ BIE DU DOUBS	District Doubs Territoire de Belfort	Reçu
GJ DOUBS CENTRE FOOT	District Doubs Territoire de Belfort	Reçu
GJ DU BALLON	District Doubs Territoire de Belfort	Reçu
GJ HAUT DOUBS HORLOGER	District Doubs Territoire de Belfort	Reçu
GJ JEUNES DU SAUGEAIS	District Doubs Territoire de Belfort	Reçu
GJ LA SAVOUREUSE	District Doubs Territoire de Belfort	(Radiation au 30/06/2023)
GJ LES FONGES 91/MONT D'USIERS	District Doubs Territoire de Belfort	Reçu
GJ MONTS ET VALLEES	District Doubs Territoire de Belfort	Reçu
GJ PAYS RUDIPONTAIN	District Doubs Territoire de Belfort	Reçu
GJ/GSF DE L'ARCHE	District Doubs Territoire de Belfort	Reçu
GSF HAUT DOUBS	District Doubs Territoire de Belfort	Reçu
GJ ABERGEMENT LESSARD	District Saône et Loire	Reçu
GJ BRESSE NORD	District Saône et Loire	Reçu
GJ ELAN SPORTIF NORD MACONNAIS	District Saône et Loire	Reçu
GJ HLS HURIGNY LAIZE SANCE	District Saône et Loire	Reçu
GJ JS TOULON ETANG LUZY	District Saône et Loire	En attente
GJ / GSF FC MACON BOURGOGNE SUD	District Saône et Loire	En attente
GJ ARC AUTREY ARC	District Haute Saône	En attente
GJ 3 RIVIERES	District Haute Saône	En attente
GJ COMMUNAUTAIRE CANTON DE VIL- LERSEXEL	District Haute Saône	En attente
GJ MILLE ETANGS	District Haute Saône	En attente
GJ SUD HAUT SAÔNE	District Haute Saône	En attente
GJ/GSF VAL DE CERISE	District Haute Saône	En attente
GJ DE L'ARMANCON	District Yonne	Reçu
GJ A. FOURCHAMB. GARCH. POUG. 58	District Nièvre	Reçu
GJ J.S. DES PORTES DU MORVAN	District Nièvre	Non reçu
GSF VILLERS / JURA DOLOIS FOOT	District Côte d'Or / Jura	(Radiation au 30/06/2023)

2. STATUTS DES ÉDUCATEURS

Formations Éducateur : MM. COPPI – BOUCHER – FRANQUEMAGNE

2.1 FORMATION CONTINUE DES ÉDUCATEURS

La Commission,

RAPPELLE que l'article 6 du Statut des éducateurs et entraîneurs du Football impose aux titulaires de titres à finalité professionnelle (BMF ; BEF ; BEFF ; BEPF), du D.E.S.J.E.P.S., du BEES1, du BEES2, de suivre obligatoirement, toutes les trois saisons sportives, une ou plusieurs actions du plan fédéral de formation professionnelle continue, pour un volume de 16 heures minimum, organisées par la FFF et/ou par ses ligues régionales.

FORMATION CONTINUE DES ÉDUCATEURS – SAISON 2023/2024 (à DIJON)

Thèmes	Dates
Responsable technique club régional	25 et 26 août 2023
Connaissance de soi	20 et 21 octobre 2023
Entraînement technique et tactique DEF	5 et 6 janvier 2024
Préformation du joueur	5 et 6 janvier 2024
Préparation physique	8 et 9 mars 2024
Entraînement technique et tactique ATT/GB	7 et 8 juin 2024

2.2 AVENANT DE CONTRAT DE LICENCE TECHNIQUE REGIONALE

La Commission prend note de :

- L'avenant de résiliation de licence Technique / Régionale sous contrat de M. Anthony HECQUET avec le club F.C. VALDAHON-VERCEL.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.

Le Président,

Jean-Marie COPPI

Le secrétaire de séance,

Lucas MICHOT